

Paris, le 21 août 2025



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission nationale
indépendante de
reconnaissance et de
réparation des préjudices
subis par les Harkis et les
autres personnes
rapatriées d'Algérie
(CNIH)

La Présidente

Le Secrétaire de séance

Procès-verbal de la commission réparation restreinte de la CNIH

Le 21 août 2025 s'est réunie la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie sous la présidence de Françoise Dumas.

Étaient présents à cette réunion les membres de la commission ainsi que le représentant de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG) mentionnés dans l'annexe 1.

À l'occasion de cette réunion, la commission a statué sur :

1. La réparation principale en vertu de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 et des décrets n° 2022-394 du 18 mars 2022 et n° 2023-890 du 21 septembre 2023
 - **559 dossiers** ont été présentés ;
 - **399 dossiers** assortis d'un avis favorable de l'ONaCVG conformément à la liste jointe en annexe 2 pour un montant total de réparation s'élevant à **2 708 000 euros** ;
 - **160 dossiers** assortis d'un avis défavorable ;
 - **123 recours gracieux** assortis d'un avis favorable correspondant à un montant de **743 000 euros**.

Ces **559** dossiers dont ces **123** recours gracieux ont été validés et peuvent donc faire l'objet d'un paiement.

Le Secrétaire de séance



Maurice BLEICHER
adjoint au chef de bureau monde
combattant et cérémonie

La Présidente



Françoise DUMAS
Députée honoraire, ancienne présidente
de la Commission de la défense
nationale et des forces armées de
l'Assemblée nationale

Copie :

Mme la directrice générale de l'ONaCVG